



*Commune des Aviron*

Extrait N° 7 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 10 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**14 NOV. 2017**

que la convocation du Conseil a été faite le **30 octobre 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean Pierre – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Absents :** M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

**Procurations :** M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Olivier a donné mandat à M. BENARD Alex – Mme HOARAU Annie a donné mandat à M. FORT Paul.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 7 /** AEP-Renouvellement du réseau d'eau potable  
○ Approbation du plan de financement définitif

*Hôtel de Ville*

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a acté les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable pour environ 2 500 ml sur notamment la Rue Edouard Sartre, le chemin n° 1, la rue Francis Rivière, la route de la Ravine Sèche, la route des Poivriers, la rue Henri Toupin, la rue de l'Eglise, l'allée du cimetière et quelques voies adjacentes.

Aux fins d'assurer le financement de cette opération, des demandes de subventions ont été adressées à l'Agence Française pour la Biodiversité et à l'Office de l'eau.

Ces deux organismes nous ont fait part des attributions reprises au plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération **707 637,50 euros HT**

**Financement :**

Agence Française Pour La Biodiversité (30 %)	<b>212 291,25</b>
Office de l'eau (30 % sur un total de dépenses éligibles de 536 975,00)	<b>161 092,50</b>
Commune (47,23 %)	<b>334 253,75</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter les subventions de l'AFB et de l'Office de l'eau ;
- Valider le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les conventions correspondantes.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal délibère et, à la majorité absolue (**1 abstention** : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne) :

- Accepte les subventions de l'AFB et de l'Office de l'eau ;
- Valide le plan de financement définitif tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire et en son absence le premier adjoint à signer les conventions correspondantes.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

Le Maire

